

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 07 octobre deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (maire), Michelle VIEL (1ere adjointe), Jean Claude SOLIGNAT (adjoint), Aymeric BLAN, David DUPREY, Maryline BRUNOT, Régis HERVE, Guillaume JAGOREL, Yannick VIET

ABSENTS (excusés): Thierry LONGUET (pouvoir à Guillaume JAGOREL), Coraline GUIOT

Régis HERVE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. ASSAINISSEMENT

1.1 Règlement communal d'assainissement en réseau collectif

Monsieur le Maire présente le projet de règlement communal d'assainissement en réseau collectif. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement tel que présenté en annexe de cette délibération.

Ce règlement sera mis à disposition en mairie pour chaque administré.

1.2 Redevance assainissement

Dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune, il convient de fixer le tarif de la redevance assainissement.

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance assainissement à **2,79 € le m³**.

1.3 Compétence de facturation de la redevance assainissement

Le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'assainissement collectif :

- il convient d'organiser la facturation des administrés raccordés au réseau collectif de la commune et qu'il serait judicieux que celle-ci soit réalisée par le SIDES (Syndicat Intercommunal Des Eaux de Senantes), déjà chargé de la facturation de l'eau de la commune
- le SIDES accepte de réaliser cette facturation et les opérations de recouvrement y étant liées moyennant une participation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de transférer la compétence facturation de la redevance assainissement au SIDES
- accepte de payer une participation au SIDES pour effectuer cette tâche
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce transfert

2. GESTION, BUDGET

2.1 CCAS

Par souci de simplification et après délibération, le Conseil municipal décide de la suppression du budget et de la commission du CCAS.

Une ligne sera créée sur le budget communal pour répondre aux besoins d'aides et de secours de la population communale.

Le résultat de clôture 2016 du compte administratif du CCAS sera reporté sur le budget communal 2017 (compte 002).

Vote à l'unanimité

2.2 Association « Ensemble avec Salomé »

Afin d'aider la famille de Salomé, à faire face aux aménagements de la maison et aux acquisitions matérielles nécessaires pour s'adapter à son nouvel handicap, une association a été créée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1.000€ à cette association.

2.3 Décision budgétaire modificative

Dans le cadre de la délibération n°2016-041 relative à la subvention communale à l'association "Ensemble avec Salomé", il convient de procéder à la modification budgétaire suivante :

D 022 : - 1.000 €

D 657407 : + 1.000 €

Vote à l'unanimité

3. COMMISSIONS ET SYNDICATS

SIRP :

- 280 élèves dont 50 de la Commune de St Laurent La Gâtine
- Une solution est recherchée pour recevoir le grand nombre d'enfants en études et en activités périscolaires ; des horaires d'animateurs ont été augmentés pour cette même raison.

SIRMATCOM

- Préoccupation par rapport aux tris non effectués correctement

SIDES

- Une convention sera mise en place avec notre Commune par rapport aux nouvelles missions relatives à l'assainissement.

3 - QUESTIONS DIVERSES

- Sécurisation du carrefour de la D21 et D113.3 : une étude est en cours pour une solution de sécurisation à court terme (bandes rugueuses, limitation de vitesse)
- Electricité : nécessité de reprendre l'électricité du bureau de la mairie en raison de la vétusté
- Fibre : Le Conseil refuse la pose de poteaux pour la mise en place du réseau fibre dans les hameaux. Ces installations doivent être réalisées en souterrain.
- Campagne propre : 15 octobre
- Chantier participatif dans l'Eglise : les dates de travaux restent à fixer.

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 04 novembre 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 23 h.

Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.